

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORTExtrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Jean-Marie Vercauteren, Jos Bertrand, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Martine Spitaels, Anne Spaak-Jeanmart, *Conseillers*.

Séance du 20.02.18

#Objet : Marchés publics (du 22/12/2017 au 30/01/2018) - Communication au Conseil des délibérations prises par le Collège en vertu des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale.

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'Arrêté royal du 22 juin 2017 ;

Vu les articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale du 24 juin 1988, tels que modifiés par les ordonnances du 17 juillet 2003, du 09 mars 2006, du 11 juillet 2013 et du 27 juillet 2017 ;

Sur proposition du Collège ;

DECIDE

De prendre pour information les délibérations du Collège relatives à des marchés publics, prises en application des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale, énumérées ci-après :

Collège du 22/12/2017

Service	Objet
Culture	Acquisition de trois modules de jeux pour la nouvelle aire de jeux au Floréal – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 761/725-60 Montant estimé : 22.750,- euros TVAC – Montant de la désignation : 22.564,08 euros TVAC – Montant à engager : 22.750,- euros TVAC – Budget : 2017.
Travaux Publics	Bâtiment 12, Place Payfa - Isolation du pignon de façade – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/724-60 – Montant estimé : 20.524,02 euros TVAC – Montant de la désignation : 18.658,20 euros TVAC – Montant à engager : 20.524,02 euros TVAC – Budget : 2017.

Travaux Publics	Maison Communale - Salle du conseil - Achat éclairage – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/744-98 – Montant estimé : 1.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 858,72 euros TVAC – Montant à engager : 858,72 euros TVAC – Budget : 2017.
Travaux Publics	Objet : Espace Delvaux - 7 Rue Gratès - 3ème étage - Placement d'une cloison acoustique – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 76711/724-60 – Montant estimé : 7.100,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 7.078,50 euros TVAC – Montant à engager : 7.100,00 euros TVAC – Budget : 2017.
Jeunesse	Acquisition d’un module pour l’ aire de jeux Andrée Payfa-Fosséprez et un module pour l’aire de jeux Rouge – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – article : 761/725-60 - Montant estimé : 17.250,- euros TVAC – Montant de la désignation : 12.819,95 euros TVAC – Montant à engager : 13.000,- euros TVAC – Budget : 2017.
Vie Economique	Acquisition d’un talkie-walkie et d’oreillettes pour les activités de la Vie Economique – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/744-98 – Montant estimé : 500 euros TVAC – Montant de la désignation : 490,23 euros TVAC – Montant à engager : 500 euros TVAC – Budget : 2017.

Collège du 16/01/2018

Service	Objet
Travaux Publics	Ecole "Sapinière" - ex-conciergerie - remplacement en urgence de la chaudière - Approbation de l’attribution et des conditions -- Application des articles 234 §3, 236 et 249 de la nouvelle loi communale - Article : 7221/724-60 - Montant : 5.000,00 euros TVA comprise - Montant de la désignation : 4.985,18 euros TVA comprise – Montant engagé : 5.000,00 euros - Budget : 2018.

Objet

Le Conseil est informé.

23 votants : 23 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 21 février 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze